

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 30 septembre 2024 à 09h30 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 24 septembre 2024.

Présent(e)s : M. Francis BARRY, M. Claude BRUN, M. Jérôme BERNARD, M. François FAURE (suppléant de M. Philippe BÉCHERAS), M. Gérard GRIFFE, M. Christophe MONTBLANC, Mme Danielle RAMERINI, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, Mme Martine CARRIER, M. Clément CHAPEL, M. Aurélien FERLAY, M. Fabrice LARUE, M. Gérard ROBERTON, M. Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : M. Agnès AUDIGIER, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, Mme Laëticia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Christelle REYNAUD, M. Bruno SENECLAUZE, M. Max TOURVIELHE.

### Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD.
- M. Max TOURVIELHE donne pouvoir à M. Francis BARRY.

Assistaient en tant qu'invités : Mme Victoria BRIELLE et Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 17

- o Pour : 17
- o Contre : 0
- o Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Gilbert MOULIN.

### ADHÉSION A LA CANUT

**Vu**, le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu**, le Code de la commande publique, et notamment les articles L2112-3 à L2113-4 ;  
**Vu**, les conditions d'adhésion à la centrale d'achat CANUT ;  
**Vu**, que le Conseil Syndical initialement convoqué le 24/09/2024 n'a pas atteint le quorum requis ;

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN**

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. Une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Numérian a échangé à plusieurs reprises avec la CANUT, à l'image d'autres OPSN en France, pour déterminer un modèle qui aille au-delà de la massification, mais corresponde réellement à la conception d'une mutualisation au profit des collectivités locales et de leurs établissements.

Si Numérian souhaite adhérer à la CANUT, c'est non seulement pour trouver des solutions nouvelles permettant de disposer d'un rapport qualité-prix et d'un délai de livraison performant, mais aussi pour éviter aux adhérents de Numérian d'être chacun soumis à des coûts d'ingénierie sur des types de matériels et de services que Numérian est parfaitement en capacité de mutualiser pour leur compte et avec l'expérience qui est la sienne.

Si tous les adhérents de Numérian faisaient l'acquisition de matériel et de services numériques par le biais de Num'Achats, centrale d'achat de Numérian, il n'y aurait qu'un seul coût d'ingénierie à mutualiser entre tous les membres, plutôt qu'autant de coûts d'ingénierie pour chacun des membres s'ils décidaient d'y recourir pour leurs seuls besoins. À l'évidence, les collectivités territoriales et leur EPCI ont tout intérêt à faire confiance et à exiger des résultats de Numérian, qui est un acteur reconnu dans ses domaines.

À titre d'exemple, si une commune ou un EPCI (- de 100 ETP) faisait appel à un accord-cadre de la CANUT cela lui reviendrait à 150€. Si cette même commune ou EPCI mutualisé au sein de Numérian cela lui reviendrait à 12,20€.

Par ailleurs, il est à rappeler que les centrales d'achats, quelles qu'elles soient, sont dans l'incapacité d'inclure dans leurs offres des services, notamment techniques, tels que ceux proposés historiquement par Numérian pour un tarif et une réactivité comparable.

C'est pourquoi il vous est proposé d'adhérer à la centrale d'achat la CANUT, et lors du prochain Conseil Syndical, il sera proposé, comme d'autres OPSN ayant procédé précédemment, de modifier nos statuts pour permettre à tout adhérent de Numérian d'être automatiquement membre de sa centrale d'achat Num'Achats, ce qui permettra de parvenir à une véritable mutualisation, c'est-à-dire des coûts d'ingénierie uniques et, par voie de conséquence, une économie pour chacun des adhérents qui aura recours aux services de Num'Achats pour ses achats dans le domaine du numérique.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,  
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **Approuve l'adhésion à la CANUT ;**
- **Autorise le Président et le Directeur Général des Services à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré à Le Pouzin, le 30 septembre 2024,**

**Le Président,**



**Jérôme BERNARD**